

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 21 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CORDIER Marie, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, IZARD Julien, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VIALA Angélique.

Suppléants : M Jean-Michel AVARGUEZ, M. GELLY Jean-Baptiste représentant M. Joël RIES, Mme Monique CROS représentant M. Julien IZARD.

M. GALTIER Daniel donne procuration à Mme Sylvie MILHAU
Mme FIS Cathy donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
Mme CORDIER Marie donne procuration à Mme Alba PALOMARES
M. DURO Alain donne procuration à M. Bruno CRISTOL
Mme VIALA Angélique donne procuration à Mme Martine GIL
M. FOREZ Daniel donne procuration à M. Sylvain HAGER
Mme AZEMA-CARLES Emmanuelle donne pouvoir à M. Lionel GAYSSOT
M. VERLET Eric donne procuration à M. Philippe LAPANOUSE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

186-2026 – Attribution marché public - Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire et diagnostic d'accès à l'eau potable

Vu la consultation lancée sur la plateforme midi libre le 30 juin 2026 avec une remise des offres au 27 juillet 2026,

Vu l'ouverture des plis en date du 27 juillet 2026 et l'analyse des offres réalisées et présentées par la Régie de l'eau lors de la commission des marchés du 15 septembre 2026,

Le Vice-Président délégué aux marchés publics demande au Conseil de valider la proposition de la commission des marchés et de retenir la société EAU'THENTIQUE sise 2 Lotissement le Pressoir – 34260 La Tour-sur-Orb - SIRET : 899 787 345 00029 pour un montant de marché à 48 627.50 € HT soit 58 353 € TTC comprenant l'état des lieux du service d'eau potable (Phase 1), l'étude des dangers et appréciation des risques associés (Phase 2), l'élaboration du plan d'action (Phase 3), son suivi et son évaluation (Phase 4) ainsi que le diagnostic territorial d'accès à l'eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition de la commission des marchés d'attribuer le marché public de prestation intellectuelle – Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable et diagnostic d'accès à l'eau potable à la société EAU'THENTIQUE sise 2 Lotissement le Pressoir – 34260 La Tour-sur-Orb - SIRET : 899 787 345 00029 pour un montant de marché à 48 627.50 € HT soit 58 353 € TTC

AUTORISE M. le Président à signer ce marché avec l'entreprise retenue

DIT que les crédits sont inscrits aux Budget eau 2026 - opération 246

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,